

<p style="text-align: center;">Compte rendu du Conseil Municipal du 29 février 2008</p>
--

Présents : Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Messieurs Philippe PERONNE et André DRUBIGNY, absents excusés.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel SERAINE.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

Pour sa dernière réunion, Madame le Maire tient à remercier les Conseillers Municipaux pour le travail d'équipe et les réalisations qui ont été effectuées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 14
DECEMBRE 2007 ET 25 JANVIER 2008

Le procès-verbal des conseils municipaux des 14 décembre 2007 et 25 janvier 2008 sont approuvés à l'unanimité.

<p>I – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2007</p>
--

1 – Service de distribution de l'eau potable

Délibération n° 18/2008 : compte administratif

Le Maire s'est retiré au moment du vote (art L2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian COULOURNAT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, dressé par Madame Marie-Annick FRESSARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2007	6 847.70	20 470.51	+ 13 622.81
	Résultats antérieurs reportés	-	0	0
	Résultat à affecter	⇒	⇒	+ 13 622.81
Section d' investissement	Résultats propres à l'exercice 2007	13 703.55	114 910.13	+101 206.58
	Solde antérieur reporté	84 130.02	-	- 84 130.02
	Solde global d'exécution	⇒	⇒	+ 17 076.56
RAR	Fonctionnement	-	-	-
au 31/12/2007	Investissement	8 248	-	- 8 248
Résultats cumulés 2007 (y compris les RAR)		112 929.27	135 380.64	+ 22 451.37

2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 19/2008 : Affectation du résultat de l'exercice 2007

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le 29 février 2008 le compte administratif 2007 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 13 622.81 euros ;

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de + 17 076.56 euros et un solde des restes à réaliser de - 8 248 euros, entraînant un besoin de financement s'élevant à 0 euro ;

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2007,

DECIDE, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2008 le résultat comme suit :

- affectation en réserves (compte 1068) : 0 euro
- report en section de fonctionnement : 13 622.81 euros.

2 – Lotissement rue de Reims / avenue de la Gare

Délibération n° 20/2008 : Vote du compte administratif 2007

Le Maire s'est retirée au moment du vote (art L2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian COULOURNAT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, dressé par Madame Marie-Annick FRESSARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		dépenses	Recettes	solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2007	6 666.83	8 596.84	+ 1 930.01
	Résultats antérieurs reportés	1 930.01	-	- 1 930.01
	Résultat à affecter	⇒	⇒	0
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2007	8 596.84	5 773.42	-2 823.42
	Solde antérieur reporté	25 131.48	-	- 25 131.48
	Solde global d'exécution	⇒	⇒	- 27 954.90
RAR	Fonctionnement	-	-	-
au 31/12/2007	Investissement	-	-	-
Résultats cumulés 2007 (y compris les RAR)		42 325.16	14 370.26	- 27 954.90

2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 - Commune

Délibération n° 21/2008 : Vote du compte administratif 2007

Le Maire s'est retiré au moment du vote (art L2121-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian COULOURNAT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, dressé par Madame Marie-Annick FRESSARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		dépenses	Recettes	solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2007	859 725.16	939 802.54	+ 80 077.38
	Résultats antérieurs reportés	-	205 880.93	+ 205 880.93
	Résultat à affecter	⇒	⇒	+ 285 958.31

Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2007	352 619.60	670 104.98	+ 317 485.38
	Solde antérieur reporté	-	11 971.99	+ 11 971.99
	Solde global d'exécution	⇒	⇒	+ 329 457.37

RAR	Fonctionnement	-	-	-
au 31/12/2007	Investissement	174 450	-	- 174 450

Résultats cumulés 2007 (y compris les RAR)	1 386 794.76	1 827 760.44	+ 440 965.68
--	--------------	--------------	--------------

2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 22/2008 : Affectation du résultat de l'exercice 2007

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le 29 février 2008 le compte administratif 2007 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 285 958.31 euros ;

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de + 329 457.37 euros et un solde des restes à réaliser de - 174 450 euros, entraînant un besoin de financement s'élevant à 0 euro ;

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2007,

DECIDE, à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2008 le résultat comme suit :

- affectation en réserves (compte 1068) : 0 euro
- report en section de fonctionnement : 285 958.31 euros.

Monsieur COULOURNAT dresse le bilan général des budgets (commune et service de distribution de l'eau) et indique qu'au 31 décembre 2007, il y a un excédent global de 579 560 euros. En 2001, au début du mandat, l'excédent était de 60 233 euros.

En ce qui concerne l'endettement de la Commune, le capital des emprunts restant dû, au 31 décembre 2007, est de 510 531 euros alors qu'il était de 510 642 euros au 31 décembre 2001.

Monsieur COULOURNAT explique le pourquoi de cet excédent :

- gestion sérieuse de la commune
- transfert de compétences à la Communauté de Communes des Deux Coteaux (groupe scolaire, éclairage public)
- vente de terrains (rue de Reims, lotissement Les Jardins, propriété Léontine ...)

Monsieur COULOURNAT tient à affirmer que l'équipe sortante transmet une situation financière confortable.

4 – Compte de gestion

Délibération n° 23/2008 :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (service de distribution de l'eau et lotissement rue de Reims / avenue de la Gare),

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II – BUDGET PRIMITIF 2008

Monsieur COULOURNAT demande au Conseil de voter plusieurs délibérations concernant les amortissements.

Délibération n° 24/2008 : Durée d'amortissement des travaux d'effacement des réseaux télécom rue de Reims

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement des travaux d'effacement des réseaux télécom rue de Reims, effectués en 2007, à 5 ans, soit 5 126.62 € divisés par 5 :

2008 : 1 025.32 €

2009 : 1 025.32 €

2010 : 1 025.32 €

2011 : 1 025.32 €

2012 : 1 025.34 €

Délibération n° 25/2008 : M49 - Durée d'amortissement des travaux de renforcement du réseau eau potable rue de Reims

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement des travaux de renforcement du réseau eau potable rue de Reims, effectués en 2007, à 30 ans, soit 125 600.83 € divisés par 30 :

De 2008 à 2037 : 4 186.69 €

2038 : 4 186.82 €

Délibération n° 26/2008 : M49 - Durée d'amortissement de la subvention perçue pour les travaux de renforcement du réseau eau potable rue de Reims

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement de la subvention perçue en 2007 pour les travaux de renforcement du réseau eau potable rue de Reims, à 30 ans, soit 22 821 € divisés par 30 :

De 2008 à 2038 : 760.70 €

1 – Service de distribution de l'eau

Le Conseil Municipal vote le présent budget au niveau du chapitre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le montant des dépenses et des recettes qui s'élève à 34 883 euros pour la section de fonctionnement et à 25 876 euros pour la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2007).

N°	Chapitres	propositions	vote
Section d'exploitation – dépenses			
011	Charges à caractère général	24 118	unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 800	unanimité
66	Charges financières	1 965	unanimité
Section d'exploitation – recettes			
002	Excédent d'exploitation reporté	13 622	unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	761	unanimité
70	Ventes de prods fabriqués, prest de serv	20 500	unanimité
Section d'investissement – dépenses			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	761	unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	6 800	unanimité
23	Immobilisations en cours	18 315	unanimité
Section d'investissement – recettes			
001	Solde d'exécution reporté	17 076	unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 800	unanimité

2 – Commune

Monsieur COULOURNAT précise que ce budget est présenté sans orientation particulière et il n'engage pas la nouvelle équipe qui sera élue.

Le Conseil Municipal vote le présent budget par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal vote le montant des dépenses et des recettes qui s'élève à 945 833 euros pour la section de fonctionnement et à 619 287 euros pour la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2007).

Chapitres	Propositions	Vote
Section de fonctionnement – dépenses		
011 – Charges à caractère général	458 654	unanimité
012 – Charges de personnel	330 210	unanimité
014 – Atténuations de produits	20	unanimité
65 – Autres charges de gestion courante	55 680	unanimité
66 – Charges financières	22 200	unanimité
67 – Charges exceptionnelles	53 350	unanimité
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 719	unanimité
Section de fonctionnement – recettes		
002 – Excédent de fonctionnement reporté	285 958	-
013 – Atténuations de charges	4 500	unanimité
70 – Produits des services, du domaine et ventes	80 290	unanimité
73 – Impôts et taxes	229 723	unanimité
74 – Dotations et participations	315 192	unanimité
75 – Autres produits de gestion courante	29 000	unanimité
76 – Produits financiers	170	unanimité
77 – Produits exceptionnels	1 000	unanimité
Section d'investissement – dépenses		
Opération n° 000 – opérations financières (emprunts)	132 750	unanimité
Opération n° 10006 – atelier municipal (bétonnière)	1 700	RAR
Opération n° 12 – église (toiture nef sud)	21 800	RAR
Opération n° 19 – rue de Reims (trottoirs)	136 400	unanimité
Opération n° 20 – groupe scolaire (lave linge)	8 900	unanimité
Opération n° 30 – perception (chaudière)	3 500	unanimité
Opération n° 33 – rue de l'Eglise (effacement réseau télécom)	15 000	unanimité
Opération n° 34 – lotissement Les Jardins (voirie, réseaux électriq)	10 000	unanimité
Opération n° 36 – rue des Buries (trottoirs)	16 650	RAR
Opération n° 37 – rues St Martin, St Vincent, Grève (effacement réseau télécom)	272 587	unanimité
Section d'investissement – recettes		
Opération n° 000 – opérations financières (TLE, FCTVA, amortissements, vente parcelles)	619 287	unanimité

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

* CCAS	6 000 €	unanimité
* Comité des Fêtes	8 100 €	unanimité
* ADMR	500 €	unanimité (M. GOURMAND ne prend pas part au vote)
* Secours Populaire	200 €	unanimité

* Secours Catholique	200 €	unanimité
* Les Gavroches	4 550 €	unanimité
* Les Adoptes	1 300 €	unanimité
* Cercle de l'Amitié	400 €	unanimité
* Prévention routière	50 €	unanimité
* Entente Bouv Herm	300 €	unanimité
* Amicale Saint Rémy	150 €	unanimité
* La Villanelle	150 €	unanimité
* Anciens Combattants	150 €	unanimité
* NCFC	2000 €	unanimité
* Football Club d'Herm	150 €	unanimité
* Ecole musique Courcy	250 €	unanimité
* Massif St Thierry	150 €	unanimité (M. HAZART ne prend pas part au vote).

Délibération n° 27/2008 : Vote du taux des impôts locaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux des impôts locaux au même niveau que 2007, soit :

Taxe d'habitation :	8.97 %
Foncier bâti :	12.08 %
Foncier non bâti :	10.31 %
Taxe professionnelle :	8.35 %

Monsieur COULOURNAT rappelle que l'augmentation du taux des impôts était de 3 % en 2005 et 2006 et de 1 % en 2007.

Monsieur GOURMAND précise que la Communauté de Communes des Deux Coteaux a augmenté le taux du foncier non bâti de 1.25 % pour pouvoir financer les ordures ménagères.

III – LOTISSEMENT LES JARDINS

Dans le cadre de la transformation du chemin rural dit de Derrière Les Jardins en voirie communale, Monsieur GOURMAND informe le Conseil qu'il faut faire un appel d'offres pour choisir le bureau d'études.

Délibération n° 28/2008 : Mise en concurrence pour un marché de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage pour la transformation du chemin rural dit de Derrière les Jardins en voirie communale

Le Maire expose aux membres du Conseil qu'une étude sur la transformation du chemin rural dit de Derrière les Jardins en voirie communale (qui restera dans le domaine privé dans un premier temps) pour desservir le lotissement Les Jardins s'avère nécessaire.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 120 000 euros HT hors maîtrise d'œuvre.

Afin de mener à bien ces travaux, il convient de lancer une procédure de mise en concurrence pour un marché de maîtrise d'œuvre (loi MOP) et d'assistance à maître d'ouvrage.

Il précise que la procédure adaptée sera utilisée conformément aux dispositions de l'article 281 du code des marchés publics car le montant des honoraires sera inférieur à 90 000 euros.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 2 contre (Mrs JOBART et SALGADO), décide le lancement de l'opération citée en objet et demande au Maire de procéder à l'enregistrement des candidatures.

IV – CREATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Délibération n° 29/2008 :

Considérant les besoins existants de la collectivité concernant le périscolaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de recruter, à compter du 10 mars 2008, un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour une durée déterminée d'un an, renouvelable une fois,
- de fixer à 20 heures la durée hebdomadaire de travail,
- de fixer la rémunération mensuelle brute sur la base du SMIC,
- d'autoriser le Maire à signer :
 - avec l'Etat, la convention relative au contrat d'accompagnement dans l'emploi
 - avec le salarié, le contrat de travail correspondant.

V – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA SAFER

Délibération n° 30/2008 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, à signer avec la SAFER Champagne-Ardenne, la convention de mise à disposition concernant la

parcelle cadastrée section Y n° 462 lieudit Le Petit Mont d'Hermonville, d'une surface de 3 hectares.

VI – RENOUVELLEMENT DU BAIL DU GARAGE DE LA POSTE

Délibération n° 31/2008 :

Le bail du garage pour les véhicules de La Poste sis rue du Luxembourg venant à expiration le 31 mars 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler ledit bail pour une période de 9 années, à compter du 1^{er} avril 2008.

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 770.68 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail correspondant.

VII – INDEMNISATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Délibération n° 32/2008 :

Suite aux enquêtes publiques relatives aux désaffectations, ventes de chemins et d'une parcelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au commissaire enquêteur, Monsieur Maxime HUBICHE, une indemnité d'un montant de 150 euros.

VIII – RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Délibération n° 33/2008 :

Messieurs Gérard CHRETIEN, Dominique HAZART et Christian PERIN, intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote.

Après concertation en vue du renouvellement du bureau de l'Association Foncière, les soussignés ont élaboré localement des propositions communes.

Le nombre de membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est estimé à 8 membres (non compris le Maire et le Conseiller Général - ou le représentant de la DDAF pour les AF créées avant le 01/01/2006 - membres de droit).

Les propriétaires figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture, à savoir :

- M. Gérard CHRETIEN
- M. Sylvain DORMAY
- M. Jean-Pierre HARLAUT
- M. Gérard MALTOT.

Pour sa part, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de membres du bureau de l'Association Foncière, les propriétaires figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir :

- M. Jean-Marie GORET
- M. Dominique HAZART
- M. Gérard MINIERE
- M. Christian PERIN.

IX – QUESTIONS DIVERSES

1 – Autorisation signature avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Marne

Délibération n° 34/2008 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Marne, l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive.

2 – Enfouissement des réseaux télécom rues Saint Martin, Saint Vincent et de la Grève

Délibération n° 35/2008 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis proposés par France Télécom concernant l'enfouissement des réseaux télécom rues Saint Martin, Saint Vincent et de la Grève (études et câblage) dont les montants s'élèvent à 4 102.28 euros HT et à 4 220 euros TTC.

Il autorise le Maire à signer la convention correspondante.

3 – Enfouissement des réseaux télécom place de l'Eglise

Délibération n° 36/2008 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis proposé par France Télécom concernant l'enfouissement des réseaux télécom place de l'Eglise (études et câblage) dont le montant s'élève à 4 370 euros HT.

Il autorise le Maire à signer la convention correspondante.

4 – Droit de préemption urbain

Délibération n° 37/2008 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les biens suivants :

- un terrain non bâti cadastré section V n° 132 lieudit Derrière la Place (lot n° 2 lotissement Les Jardins), d'une superficie de 637 m², pour la somme de 92 460 euros ;
- un terrain non bâti cadastré section V n° 155 et 164 lieudit Derrière la Place (lot n° 35 lotissement Les Jardins), d'une superficie de 612 m², pour la somme de 88 840 euros ;
- un terrain non bâti cadastré section V n° 146 lieudit Derrière la Place (lot n° 25 lotissement Les Jardins), d'une superficie de 582 m², pour la somme de 84 490 euros ;
- un terrain non bâti cadastré section V n° 147 lieudit Derrière la Place (lot n° 24 lotissement Les Jardins), d'une superficie de 579 m², pour la somme de 84 050 euros ;
- une maison d'habitation sise 8 rue Sébastopol, sur un terrain cadastré section H n° 330, d'une superficie de 356 m², pour la somme de 187 000 euros ;
- une maison d'habitation sise 14 rue de Reims, sur un terrain cadastré section H n° 700, d'une superficie de 214 m², pour la somme de 177 500 euros + frais ;
- un terrain non bâti cadastré section V n° 137 lieudit Derrière la Place (lot n° 7 lotissement Les Jardins), d'une superficie de 658 m², pour la somme de 95 510 euros ;
- un terrain non bâti cadastré section V n° 133 lieudit Derrière la Place (lot n° 3 lotissement Les Jardins), d'une superficie de 634 m², pour la somme de 92 030 euros ;
- une maison d'habitation sise 47 rue de Fismes, sur un terrain cadastré section G n° 313, d'une superficie de 219 m², pour la somme de 140 000 euros + frais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

